

**3^{ème} Conférence islamique
des ministres de l'Environnement**

"Pour l'atténuation des effets du changement climatique sur les Etats islamiques"

Communiqué final

*Siège permanent de l'ISESCO, Rabat - Royaume du Maroc
29-30 Shawal 1429H / 29-30 octobre 2008*

Communiqué final **de la 3^{ème} Conférence islamique** **des ministres de l'Environnement**

1. Par la grâce de Dieu, la Conférence islamique des ministres de l'Environnement a tenu sa 3^{ème} session au siège permanent de l'ISESCO à Rabat sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, du 29 au 30 Shawal 1429 H, correspondant au 29-30 octobre 2008. La conférence s'est tenue sous le thème : « **Pour l'atténuation des effets du changement climatique sur les États islamiques** ».
2. La séance d'ouverture de la conférence a été présidée par Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président général de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, Président de la 2^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, en présence de Son Excellence Prof. Abdelaziz Meziane Belfqih, conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-, Son Excellence Dr Razley Mohamed Nordin, Directeur général du Département des Sciences et de la Technologie à l'Organisation de la Conférence islamique, représentant du Secrétaire général de l'Organisation, des ministres dans le gouvernement du Royaume du Maroc, des représentants des organisations arabes, islamiques et internationales, des ambassadeurs des Etats membres accrédités auprès du Royaume du Maroc, et de nombre de hautes personnalités.
3. Au début de la séance d'ouverture, et après lecture de versets du Saint Coran, les participants ont écouté le message royale adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, aux conférenciers et dont lecture a été donnée par Son Excellence Prof. Abdelaziz Meziane Belfqih, conseiller de Sa Majesté. Au début de son message, le Souverain a exprimé la fierté du Royaume du Maroc d'abriter le siège permanent de l'ISESCO, de même qu'il s'est félicité des programmes que l'Organisation islamique réalise dans ses domaines de compétence et des efforts qu'elle déploie dans le domaine de la protection de l'environnement, dans un monde où la dégradation des écosystèmes est telle que l'équilibre et la durabilité de ceux-ci s'en trouvent menacés, ce qui implique la fédération des efforts de tous pour faire face aux dangers qui guettent la planète et constituent une sérieuse menace à l'avenir de l'humanité.

Sa Majesté a, par ailleurs, souligné la nécessité de faire face aux défis environnementaux, en particulier le phénomène des changements climatiques et ses

effets néfastes sur l'avenir du développement et la sécurité alimentaire dans les pays islamiques. Pour ce faire, Sa Majesté a indiqué que ceux-ci devront coordonner leurs efforts, harmoniser leurs positions au niveau international et adhérer résolument aux efforts qui sont déployés à l'échelle planétaire pour venir à bout du phénomène de l'effet de serre. Sa Majesté a rappelé, à cet égard, l'expérience menée par le Maroc dans la gestion de ses ressources hydriques et affirmé qu'il s'agit d'une expérience dont les autres pays islamiques pourraient se prévaloir.

Sa Majesté s'est, en outre, félicité du rôle de la conférence islamique des ministres de l'environnement dans la promotion de la coopération entre les Etats islamiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable, estimant que la session actuelle est l'occasion idoine de faire le point sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre du Programme d'action islamique pour le développement durable, adopté par la première Conférence. Elle permettra, parallèlement, de dégager une vision unifiée et d'adopter une position commune face aux questions environnementales incluses à l'ordre du jour de la 3^{ème} session. Rappelant les principales questions qui s'imposent dans le cadre de l'action islamique commune en matière d'environnement, le Souverain a mis particulièrement l'accent sur la crise de la rareté de l'eau, en insistant sur la nécessité de rationaliser l'exploitation des ressources hydriques. Sa Majesté a, en outre, exalté les efforts déployés par l'ISESCO dans ce domaine, de même qu'il a salué l'étroite collaboration qui existe entre l'ISESCO et la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement dans les divers domaines environnementaux.

A cet égard, Sa Majesté a affirmé que le projet de création du Centre islamique d'Informations sur l'Environnement constitue une initiative positive, dans la mesure où elle va permettre de disposer d'un instrument technique et d'information pour dépister et évaluer les changements qui affectent l'environnement dans nos pays islamiques et d'identifier les priorités de développement dans ces pays.

Sa Majesté a conclu son message royal en soulignant l'importance que revêt le transfert des technologies et leur exploitation dans la promotion de l'énergie renouvelable et la réalisation du développement durable. Il a exprimé le souhait que les recommandations et les résolutions qui seront adoptées par la conférence apporteront une nouvelle pierre à l'édifice de l'action islamique commune dans le domaine de l'environnement.

4. Ensuite, Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président général de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, Président de la 2^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, a prononcé une allocution dans laquelle il a indiqué que l'humanité négocie actuellement un tournant historique important, notamment dans sa relation avec l'environnement, soulignant la nécessité de soumettre les activités humaines intervenant dans les processus naturels à une analyse profonde, afin d'identifier les

procédés sains à même de garantir une relation équilibrée entre l'homme et les écosystèmes. Il a indiqué que les principes de la noble religion islamique constituent, à cet égard, une importante source d'inspiration en matière d'environnement et que l'islam est une source de droit et de valeurs civilisationnelles et culturelles faciles à intégrer dans les politiques environnementales de manière aussi efficace que pratique. Son Altesse a, en outre, affirmé que les résultats des deux précédentes sessions de la Conférence ont permis de jeter les jalons de la coopération entre les Etats membres dans ce domaine vital qui suscite l'intérêt de la communauté internationale, laquelle commence à prendre conscience des répercussions négatives de la dégradation de l'environnement mondial sur la vie humaine.

Son Altesse s'est, par ailleurs, félicité des résultats de la 2ème Conférence islamique des ministres de l'Environnement, tenue en décembre 2006 à Jeddah, notamment le document intitulé : **Les Engagements de Jeddah pour le développement durable**. En effet, ce document a fixé de manière claire et précise les responsabilités des Etats membres dans le domaine de la coopération en matière d'environnement, de prévention des catastrophes naturelles et de traitement des problèmes engendrés par le changement climatique, la désertification et la pollution de l'environnement, fléaux qui constituent aujourd'hui une véritable menace à l'humanité.

Au terme de son allocution, Son Altesse a invité les membres de la conférence à œuvrer pour renforcer les réalisations accomplies depuis la 1ère Conférence islamique des ministres de l'environnement et à consolider davantage les relations de coopération entre les Etats membres et l'ISESCO. Il a saisi l'occasion pour rendre hommage au Directeur général de l'Organisation, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, et ses collaborateurs, dont l'action « a permis de hisser celle-ci au rang des organisations internationales jouissant d'une grande crédibilité ». Son Altesse a réaffirmé l'engagement permanent du Royaume d'Arabie Saoudite à apporter son soutien aux prochaines sessions de cette conférence et à appuyer les efforts de l'ISESCO pour la mise en place des structures adoptées lors de la précédente session et qui serviront de mécanismes pour la mise en œuvre des résolutions adoptées.

5. Par la suite, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-, a prononcé une allocution dans laquelle il a, de prime abord, exprimé ses sincères remerciements et sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pour avoir honoré la conférence en la plaçant sous son haut patronage et en adressant un message royal aux participants, ainsi qu'au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, pour avoir généreusement accordé un soutien financier à l'Organisation afin de lui permettre de tenir cette conférence.

Son Excellence le Directeur général a rappelé les résolutions et documents importants adoptés par les deux sessions précédentes de la conférence islamique des ministres de

l'environnement, notamment la **Déclaration islamique sur le développement durable** et les **Engagements de Jeddah pour le développement durable**, deux documents qui ont établi les bases de la coopération et du partenariat entre les États membres dans ce domaine extrêmement important. Il a réaffirmé le souci de l'Organisation de renforcer ces acquis à travers l'élaboration du projet de **Cadre général du développement durable dans le monde islamique**, soumis à cette conférence pour discussion et adoption en tant que plan d'action cohérent qui vient renforcer les stratégies élaborées par l'ISESCO dans d'autres domaines tout aussi vitaux.

Son Excellence le Directeur général a, par ailleurs, insisté dans son allocution sur la nécessité d'aborder les questions de l'environnement au travers d'une approche globale et scientifique qui s'appuie sur la recherche approfondie et la mise à profit de la grande expertise internationale dans ce domaine. Les orientations de l'ISESCO en la matière, a-t-il affirmé, traduisent le souci de l'Organisation d'accompagner les changements internationaux et les préoccupations mondiales en matière d'environnement, consciente qu'elle est que l'environnement, le développement durable et l'énergie renouvelable sont des questions hautement interdépendantes et complémentaires sur les plans scientifique et technique, et que leur influence sur la vie des sociétés n'est plus à démontrer. La relation étroite entre la dégradation de l'environnement et la crise alimentaire, a-t-il précisé, est un exemple éloquent à cet égard. C'est pourquoi, a-t-il dit, cette importante conférence islamique se tient sous le thème : « Pour l'atténuation des effets du changement climatique sur les États islamiques », avec en parallèle, une table ronde qui débattrait des effets du changement climatique sur les États islamiques et leur développement durable.

Au terme de son allocution, Son Excellence le Directeur général a invité la conférence **à considérer le message de Sa Majesté le Roi comme un document de référence pour ses travaux** et exprimé son souhait de voir cette session de la conférence islamique des ministres de l'environnement marquer une nouvelle phase de l'action islamique commune dans le domaine de la protection de l'environnement et la réalisation du développement durable dans le monde islamique.

6. Ensuite, Son Excellence Dr Razley Mohamed Nordin, Directeur général du Département des Sciences et de la Technologie de l'Organisation de la Conférence islamique, a prononcé l'allocution du Secrétaire général de l'OCI, dans laquelle il a souligné que la dégradation de l'environnement dans le monde d'aujourd'hui est devenue l'une des menaces les plus sérieuses à l'humanité tout entière et à l'existence même de l'homme, notamment avec l'aggravation du phénomène de réchauffement de la planète à cause de la hausse de la température de la terre et des océans, la fusion des glaces polaires et la hausse du niveau des mers qui s'en est suivie. Les craintes qui pèsent sur l'humanité sont d'autant plus grandes que les gouvernements de certains pays les plus riches et les plus développés dans le monde continuent malgré tout à adopter des politiques faisant fi des menaces persistantes et allant à l'encontre des

efforts de la communauté internationale pour ramener les émissions de CO2 aux niveaux fixés par le Protocole de Kyoto.

Dans son allocution, le Secrétaire général de l'OCI a, en outre, indiqué que certains Etats membres de l'Organisation comptent parmi les pays les plus exposés aux dangers du réchauffement planétaire et de la dégradation de l'environnement, d'autant que la majeure partie des populations du monde islamique souffrent de la pauvreté, fléau qui a engendré une surexploitation des ressources naturelles. A son tour, celle-ci a donné naissance à d'autres fléaux, tels que la déforestation, la rareté des ressources marines et hydriques et la dégradation de la couverture végétale, provoquant par là même la multiplication de catastrophes naturelles aussi dangereuses que les crues saisonnières, la sécheresse, la désertification et la pénurie alimentaire.

Au terme de son allocution, le Secrétaire général de l'OCI a exprimé le souhait que la session actuelle de la conférence islamique des ministres de l'environnement insufflera un nouvel élan aux efforts déployés pour faire face aux problèmes environnementaux qui menacent les Etats membres de l'OCI et fera dégager, à travers ses résolutions, une position islamique commune en la matière.

7. Par la suite, les participants et les personnalités présentes ont visité l'exposition consacrée à l'environnement dans le monde islamique, organisée dans le hall principal du siège permanent de l'ISESCO, de même qu'ils ont assisté à la réception offerte en leur honneur par l'ISESCO.
8. Lors de sa séance procédurale, la Conférence a adopté le Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI comme un document de référence. Elle a ensuite procédé à l'adoption de son projet d'ordre du jour et de son projet de programme. Par ailleurs, le Bureau de la 3^{ème} session de la Conférence a été composé comme suit :

Le président : Royaume d'Arabie Saoudite.

Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz,
Président général de la Météorologie et de la Protection de
l'Environnement, Président de la 2^{ème} session de la Conférence.

Les vice-présidents :

- a. Sultanat de Brunei Darussalam
- b. Royaume du Maroc
- c. République de Guinée

Le rapporteur : Etat du Qatar

9. Les chefs des délégations participantes ont présenté des rapports sur les efforts déployés par leurs gouvernements dans les domaines de compétence de la Conférence afin d'assurer la préservation et la bonne gestion des écosystèmes et servir les projets de développement durable dans leurs pays, exploiter les ressources naturelles, matérielles et techniques et les potentialités humaines et scientifiques disponibles dans le but d'atténuer les effets du changement climatique sur leurs Etats, conformément aux politiques nationales et selon la vision de chaque Etat.

Après avoir écouté les rapports et les allocutions des chefs des délégations participantes dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la Conférence a appelé les parties compétentes et les Etats membres à poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre des résolutions de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement, conformément aux besoins prioritaires et aux politiques nationales.

10. Le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- a présenté ses rapports sur les efforts de l'ISESCO dans les domaines de **la protection de l'environnement, la santé et l'éducation démographique, la gestion des ressources en eau et l'énergie renouvelable**. Ainsi, il a passé en revue les réalisations et les acquis importants accomplis par l'Organisation ou auxquels elle a contribué sur les plans national, régional et international. Citant nombre de programmes et d'activités mis en œuvre dans ces domaines entre les deuxième et troisième sessions de la Conférence, le Directeur général a indiqué, à cet égard, que l'ISESCO a fait preuve, depuis sa création en 1982 et durant plus d'un quart de siècle, d'une conscience profonde quant à la gravité des défis auxquels l'humanité fait face dans le domaine de l'environnement et à leurs répercussions sur le développement durable dans les Etats membres. A travers ses documents de référence, ses stratégies sectorielles, ses conférences ministérielles spécialisées et ses activités pertinentes, l'ISESCO a œuvré à l'activation de la planification stratégique à moyen et long terme pour l'élaboration d'orientations communes, la conception de politiques intégrées, le lancement d'initiatives de coopération et la mise en œuvre de projets et de programmes communs. Toutes ces initiatives visent à contribuer au traitement des questions et des problèmes environnementaux, démographiques et sanitaires qui ont longtemps entravé l'aboutissement des projets de développement national dans la plupart des Etats membres, sans oublier la gestion des ressources en eau et le développement des sources d'énergie renouvelable.

Le Directeur général a, en outre, indiqué que l'ISESCO s'est engagée, de manière directe et dans le cadre d'une perspective islamique cohérente, dans les efforts de la communauté internationale en matière d'environnement et ce, en apportant son conseil et son expertise aux Etats membres afin de les aider à réaliser le développement escompté dans un environnement sain et dans des conditions sanitaires et démographiques appropriées, à assurer la gestion rationnelle des ressources en eau et l'optimisation de l'énergie renouvelable. Dans son action, l'ISESCO s'est appuyée sur les documents issus des deux précédentes sessions de la conférence islamique des ministres de l'environnement, notamment la **Déclaration islamique sur le développement durable** et les **Engagements de Jeddah pour le développement durable**. De même qu'elle a mis à profit ses relations de coopération et de coordination avec les parties compétentes dans les Etats membres, les organisations internationales d'intérêt similaire, les ONG et les institutions de la société civile opérant dans ce

domaine pour assurer la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités et de programmes qui ont profité aux Etats membres dans ce domaine.

Le Directeur général a affirmé que l'ISESCO veillera, par la grâce de Dieu et à la faveur du soutien accordé par les Etats membres, à la lumière des résolutions et documents issus des deux précédentes sessions ainsi que des résultats de la présente session, à consolider les réalisations accomplies par l'Organisation dans le domaine de l'usage et la gestion durables des ressources naturelles, l'exploitation de l'énergie renouvelable, la prévention des catastrophes naturelles, l'activation du rôle de l'enseignement et de l'éducation au service du développement durable dans les Etats membres, le traitement des problématiques liées à l'environnement, la santé et la population et la diffusion de la culture écologique, sanitaire et démographique. Il a, en outre, souligné les orientations ambitieuses du projet de plan d'action à moyen terme de l'ISESCO pour les années 2010-2018, lequel a accordé une place de choix aux questions de l'environnement, la santé, la population et le développement durable parmi les questions qui s'inscrivent dans les domaines de compétence et d'intérêt de l'Organisation.

11. La Conférence a adopté le rapport du Directeur général sur les efforts de l'ISESCO dans les domaines de l'environnement, la santé et l'éducation démographique,

en tenant compte des observations des membres de la Conférence. Elle a invité le Directeur général à poursuivre les efforts déployés par l'Organisation en matière de protection de l'environnement, de santé et d'éducation démographique et ce, en coopération et en concertation avec les Etats membres et les instances nationales, régionales et internationales spécialisées. La Conférence a mis l'accent sur l'importance de la sensibilisation à l'environnement et de la participation des organisations et instances civiles opérant dans le domaine de l'environnement eu égard à leur rôle important dans la protection de l'environnement. Elle a également sollicité le Directeur général pour la présentation d'un rapport sur les efforts de l'Organisation dans les domaines de l'environnement, la santé et l'éducation démographique aux prochaines sessions de la Conférence.

12. La Conférence a adopté le rapport du Directeur général sur les efforts de l'ISESCO dans le domaine de la gestion des ressources en eau,

en tenant compte des observations des membres de la Conférence. Elle a également appelé les Etats membres à renforcer la coopération avec l'Organisation pour veiller à la promotion des mécanismes de gestion et de protection des ressources en eau, en tant que richesse humaine, à l'amélioration de la performance des institutions et instances spécialisées en la matière et à l'échange d'expériences et de projets afférents et ce, conformément aux orientations de la Stratégie de gestion des ressources en eau dans les Pays islamiques, en fonction des besoins et priorités des Etats membres et dans le cadre de leurs politiques générales dans ce domaine. La Conférence a souligné la nécessité d'étendre le champ des recherches dédiées aux ressources en eau et à la sécheresse eu égard à l'importance qu'elles représentent pour les Etats islamiques.

La Conférence a, par ailleurs, sollicité le Directeur général pour la présentation d'un rapport sur les efforts de l'Organisation en matière de gestion des ressources en eau aux prochaines sessions de la Conférence.

13. La Conférence a adopté le rapport du Directeur général sur les efforts de l'ISESCO dans le domaine de l'énergie renouvelable, en tenant compte des observations des membres de la Conférence. Elle a souligné la nécessité d'accorder davantage d'intérêt aux questions relatives aux énergies renouvelables et de promouvoir leur usage par les Etats membres dans les domaines vitaux et à des fins de développement. La Conférence a mis l'accent sur l'importance d'étendre l'usage des énergies alternatives naturelles telles l'énergie solaire, éolienne et hydraulique et a invité à l'élaboration de programmes spécialisés sensibilisant à l'importance que revêtent la réduction de la consommation énergétique et la rationalisation de son utilisation et de son exploitation industrielle. La Conférence a, par ailleurs, sollicité le Directeur général pour la présentation d'un rapport sur les efforts de l'Organisation dans le domaine de l'énergie renouvelable aux prochaines sessions de la Conférence.

14. La Conférence a adopté le «Cadre général du développement durable dans le monde islamique», en tenant compte des observations de la Conférence. Elle a appelé les États membres à prendre en considération les lignes directrices et le contenu du «Cadre général du développement durable dans le monde islamique» lors de l'élaboration des politiques et des plans nationaux et lors de la mise en œuvre des projets et programmes de terrain y afférents. La Conférence a également invité les institutions régionales et internationales spécialisées à coopérer avec l'ISESCO lors de la mise en œuvre du «Cadre général du développement durable dans le monde islamique», conformément aux besoins et priorités des États membres. Par ailleurs, la Conférence a réaffirmé la mission confiée à l'ISESCO, à savoir la mise en œuvre, dans le cadre de ses plans d'action et stratégies, des projets et programmes relatifs au développement durable dans les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, en sa qualité d'organe islamique spécialisé dans les questions de l'environnement, des ressources en eau et de l'énergie renouvelable. La Conférence a invité à explorer les domaines de coopération et d'échange d'informations et de programmes relatifs au développement à travers le Centre islamique d'informations sur l'Environnement.

15. Après avoir écouté l'exposé du Directeur général de l'ISESCO concernant le projet de programme sur la promotion de l'énergie renouvelable dans les pays islamiques et ses mécanismes de mise en œuvre, la Conférence a formulé un certain nombre d'observations sur l'état et les applications des sources d'énergie renouvelable dans le Monde islamique. A cet effet, la Conférence a émis des propositions destinées à relever les défis auxquels les Etats membres font face dans ce domaine, tout en invitant le Directeur général de l'ISESCO à traduire ces propositions en programmes, activités et projets dans le cadre du Plan d'action de l'Organisation.

Les membres de la Conférence ont exprimé, à travers leurs interventions, la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats islamiques afin d'exercer plus de pression sur

les Etats qui produisent le plus de dioxyde de carbone et ceux qui pratiquent le déboisement, le but étant de les en dissuader et de les amener à respecter les accords et les conventions multilatérales conclus à cet effet. La Conférence a également souligné la nécessité d'accorder un intérêt particulier aux questions environnementales dans les zones soumises à l'occupation et au préjudice qu'elles subissent à cause du contrôle abusif de leurs sources d'énergie, ressources en eau, terres arables et couverture végétale.

En outre, **la Conférence a adopté le projet de programme sur la promotion de l'énergie renouvelable dans les pays islamiques et ses mécanismes de mise en œuvre**, en tenant compte des observations de la Conférence. Elle a appelé les Etats membres à élaborer des stratégies nationales et régionales pour le développement de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (EE), et la conservation de l'énergie, dans le cadre d'une approche globale qui tient compte de toutes les autres questions environnementales lors de la mise en œuvre des programmes et des projets dédiés au développement durable. La Conférence a, par ailleurs, souligné la nécessité de mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire dans le domaine de l'énergie renouvelable en vue d'adopter un cadre juridique sur l'énergie renouvelable, qui servira de lignes directrices pour les stratégies et les plans d'action mis en place et favorisera le développement de synergies intersectorielles. Elle a également proposé la mise en place de mesures incitatives pour encourager le développement et l'utilisation de l'énergie renouvelable à grande échelle, la diffusion des informations, la promotion de l'éducation et de la communication pour plus d'efficacité énergétique et pour une utilisation optimale de l'énergie renouvelable, et l'implication des différentes catégories de la société dans la prise de décision, en accordant la priorité à la promotion de l'énergie renouvelable, tout en tenant compte des capacités et des besoins locaux afin d'optimiser les ressources énergétiques dans les zones rurales et reculées.

En outre, la Conférence a appelé la communauté internationale à contrôler l'usage des biocarburants à cause des grands préjudices qu'ils peuvent porter à la sécurité alimentaire et a recommandé la mise en place de mécanismes locaux et régionaux pour renforcer les capacités dans le domaine de l'énergie renouvelable, à travers l'élaboration de programmes de formation et de Recherche et Développement, la création de centres d'excellence, le développement des réseaux y afférents, l'échange d'expériences, et la consécration des meilleures pratiques. Elle a souligné la nécessité de promouvoir le transfert de la technologie, du savoir et du savoir-faire aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que l'utilisation des résultats de la recherche et leur adaptation aux besoins locaux. En outre, la Conférence a appelé à accorder plus d'intérêt aux questions de sécurité chimique et au système d'indicateurs relatif aux énergies renouvelables et à encourager le traitement et la réutilisation des déchets solides et à développer les unités de recyclage des déchets. Elle a mis l'accent sur l'importance de l'enfouissement sécurisé des déchets dangereux et le contrôle des moyens de leur élimination, conformément à la Convention de Bâle et aux autres

conventions internationales pertinentes. Elle a également incité les Etats membres à conclure des accords bilatéraux entre les parties chargées des questions de l'environnement et promouvoir leur coopération et partenariat. Elle a, en outre, examiné la possibilité de créer un fond islamique pour le soutien des recherches et projets dans le domaine de l'énergie renouvelable et a soutenu les efforts des Etats africains qui expriment un besoin en matière d'énergie renouvelable. La Conférence a, par ailleurs, invité le Directeur général à présenter un rapport sur ce sujet à la prochaine session de la Conférence.

16. La Conférence a adopté le document relatif au projet d'établissement du Centre islamique d'informations sur l'environnement, en tenant compte des observations des membres de la Conférence. Elle a remercié le Royaume d'Arabie Saoudite, représenté par la Présidence de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement, pour la création de ce Centre sur son territoire et pour lui avoir consacré les moyens de travail nécessaires afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions possibles. La Conférence a appelé les institutions concernées à coopérer avec le Centre, à lui fournir les informations et données statistiques nécessaires et à faciliter l'échange d'expertise et d'expérience dans ce domaine. Elle a, en outre, invité le Directeur général à soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session de la Conférence.

17. Lors des débats qui ont concerné le document relatif au projet de Règlement intérieur du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, les membres de la Conférence ont formulé plusieurs observations quant aux procédures et règlements contenus dans ledit document. Ces observations seront prises en considération lors de l'élaboration de la version finale du document en question avant de le soumettre à la prochaine session de la Conférence.

La Conférence a adopté le projet de Règlement intérieur du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, en tenant compte des observations des membres de la Conférence.

18. La Conférence a décidé de constituer le Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, pour un mandat de deux années, comme suit:

- **Le président** : Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz.
- **Le secrétariat** : L'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-.
- **Les membres** :

Pour la région arabe:

- République Tunisienne
- République Arabe d'Egypte
- Royaume du Maroc

Pour la région africaine:

- République Gabonaise
- République de Gambie
- République du Mali

Pour la région asiatique:

- République islamique d'Iran
- République du Kazakhstan
- Malaisie

19. La Conférence a décidé de charger le président de la troisième Conférence islamique des ministres de l'environnement, président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, et le Directeur général de l'ISESCO de coordonner avec les Etats membres et le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique en vue de fixer le lieu de tenue de la quatrième session de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement au cours de la deuxième moitié du mois d'octobre 2010. Elle a remercié le Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir consacré un budget se montant à 1.000.000 \$US (Un million de dollars américains) pour la tenue de chacune des sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement et du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement.
20. La Conférence a adopté les recommandations formulées par la table ronde tenue sous le thème « le changement climatique et ses effets sur les Etats islamiques ».
21. Au terme de ses travaux, la Conférence a adressé des messages de remerciements et de gratitude à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, Souverain du Royaume du Maroc, **au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saoud** et à **Son Altesse Royale le Prince Sultan bin Abdulaziz Al-Saoud**, Prince héritier, Vice-président du Conseil des ministres, ministre de la défense et de l'aviation, Inspecteur général au Royaume d'Arabie Saoudite.